



RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00840

Numéro SIREN : 481 357 820

Nom ou dénomination : HOLDING 2FR

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2015 sous le numéro de dépôt A2015/008569

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULOUSE



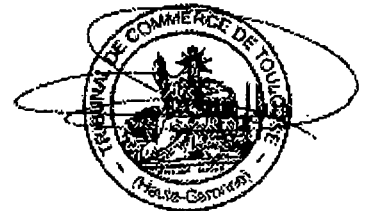
1852865

Dénomination : HOLDING 2FR
Adresse : 57 boulevard de L'embouchure 31200 Toulouse -
FRANCE-

n° de gestion : 2005B00840
n° d'identification : 481 357 820

n° de dépôt : A2015/008569
Date du dépôt : 09/06/2015

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du
29/12/2014



1852865

HOLDING 2FR
Société par actions simplifiée
au capital de 523 400 euros
Siège social : 57 Boulevard de l'Embouchure
31200 TOULOUSE
RCS TOULOUSE 481 357 820

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 29 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze,
et le vingt-neuf décembre,
à 14 heures,

Les associés de la société **HOLDING 2FR** au capital de 523 400 €, se sont réunis au siège social, à 25 rue de l'Eglise 31150 FENOUILLET, en assemblée générale ordinaire, sur la convocation régulièrement faite par le Président.

~~Sont présents :~~

-Monsieur François RIEUSSEC, associé,
-Monsieur Jochen GRÜNBECK, associé, *est absent*

L'assemblée est présidée par Monsieur François RIEUSSEC, Président de la société.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des ~~400~~
actions, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer. **399**

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée

- la feuille de présence,
- les statuts de la société,
- le texte des projets de résolutions,
- les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires des 26 et 29 juin 2012.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement du Commissaires aux Comptes suppléant,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis la discussion est ouverte. Après quoi, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, en raison de la démission de Monsieur Bernard DELON, Commissaire aux comptes suppléant, prend acte de la nécessité de le remplacer.

L'assemblée générale décide de nommer le Cabinet Bernard BIROT, SARL au capital 10.000 €, au siège social sis 16 rue Pierre de Fermat 31000 TOULOUSE, représentée par Monsieur Bernard BIROT, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

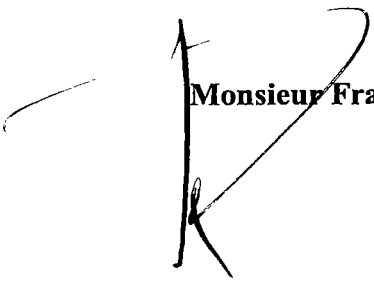
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par tous les associés.



Monsieur François RIEUSSEC

Monsieur Jochen GRÜNBECK